ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sida

Question écrite n° 62886

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la stratégie récemment adoptée par la Commission jusqu'en 2013 qui vise à relancer la lutte contre le VIH-SIDA dans l'Union européenne et ses pays voisins. Entre 2001 et 2007, le nombre de personnes vivant avec le VIH-SIDA dans l'Union et les pays environnants est passé de 1,5 à 2,2 millions ; environ 730 000 d'entre elles résident dans l'Union. Les 50 000 nouveaux cas de séropositivité diagnostiqués en 2007, rien que dans l'Union et ses pays voisins, montrent bien qu'il n'y a pas lieu de relâcher nos efforts. Il existe des disparités entre les nombres de cas séropositifs et les différents modes de transmission en Europe. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les domaines d'action de cette stratégie.

Texte de la réponse

Depuis de nombreuses années, la lutte contre le VIH sida figure parmi les priorités de la politique européenne de santé publique. De nombreux projets ont pu bénéficier de cofinancement communautaire afin de lutter contre l'épidémie. En 2005, la commission a proposé une initiative accompagnée d'un plan d'action de l'Union européenne pour la lutte contre le VIH sida au cours de la période 2006-2009. Ce plan prévoyait une cinquantaine d'actions à mettre en oeuvre par les principales parties intéressées. Parmi ses réalisations clés figurent la participation accrue de la société civile au niveau européen, la centralisation opérationnelle de la surveillance épidémiologique par l'ECDC (European Center for Disease Control), les efforts visant à faciliter l'accès à des médicaments antirétroviraux abordables, le financement de projets et de programmes de prévention, les investissements dans la recherche et la coopération étroite entre les partenaires. S'appuyant sur ces résultats prometteurs, la Commission a lancé, le 26 octobre 2009, une nouvelle initiative pour la période 2009-2013 dont les objectifs sont essentiellement centrés sur la prévention et la prise en charge des populations les plus exposées et les plus vulnérables au VIH sida (hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes, migrants, usagers de drogues) au sein de régions prioritaires (Europe orientale et pays voisins). Les résultats attendus sur la période 2009-2013 sont en premier lieu une diminution du nombre d'infections par le VIH, l'accès au dépistage du virus pour toutes les personnes à risque et l'accès universel au traitement, aux soins et à l'accompagnement, ainsi qu'une réelle amélioration de la qualité de vie des séropositifs et des populations les plus exposées. C'est également une solidarité renforcée en vue d'une réponse sans équivoque face au VIH sida (lutte contre les discriminations et la stigmatisation liées au VIH sida) et enfin une amélioration de l'éducation, des connaissances et de la sensibilisation concernant le VIH sida. Cette initiative de la Commission est complétée par un plan d'action opérationnel qui sera développé en coopération avec le groupe de réflexion sur le VIH sida rassemblant l'ensemble des États membres (et auquel participe la direction générale de la santé) et les acteurs de la société civile. Les actions communautaires pourront être financées par le 2e programme d'action communautaire en matière de santé 2008-2013, les fonds structurels et le 7e programme-cadre de recherche.

Données clés

Auteur : M. Jean-Marc Roubaud
Circonscription : Gard (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 62886
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : Santé et sports
Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 3 novembre 2009, page 10373
Réponse publiée le : 30 mars 2010, page 3717